

L'ECLAIREUR

ORGANE DES REVENDICATIONS RADICALES, ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

Rédigé par un Groupe de Sénateurs et Députés radicaux

PARAISANT TOUTES LES SEMAINES

ABONNEMENTS

UN AN..... 7 fr.
SIX MOIS..... 4 fr.Les abonnements sont reçus au Bureau du Journal
et dans tous les Bureaux de Poste.

Rédaction et Administration rue Thomassin, 16

LYON — (PETIT PASSAGE DE L'ARGUE) — LYON

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Secrétaire de la rédaction,
et l'Administration, à l'Administrateur délégué

ANNONCES ET VENTE EN GROS

16, rue Thomassin, 16, au rez-de-chaussée
(PETIT PASSAGE DE L'ARGUE)

LYON

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La Période électorale --- Projets de Listes

VOIR PLUS LOIN

- Un Abattoir humain à Ecully.
- Les Scandales dans les Hôpitaux.
- Manifestations des Étudiants.
- Les Garçons de café.
- Inauguration d'un Groupe scolaire. — Veste opportuniste ou la Conduite de la Mulatière.
- Nos Conseillers municipaux (suite).
- Au Futur Conseil.
- Les Marais de la Guillotière.

NOTRE DESSIN

Pendant toute la période électorale, et en raison du grand nombre de communications à insérer, nous supprimons notre gravure de la première page.

L'importance des élections nous oblige à cette nécessité.

Nos lecteurs n'y perdront rien pour attendre.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET ÉLECTORALES

AVIS AUX COMITÉS

L'ECLAIREUR se met à la disposition de tous les Comités républicains pour les insertions des communications et avis divers.

Pendant la période électorale, notre journal sera le moniteur officiel de tous les comités radicaux et socialistes; nous insérerons les comptes-rendus de toutes les réunions électorales.

En attendant, nous prions tous nos amis de bien vouloir faciliter notre tâche et de nous envoyer les communications le mardi soir (dernier délai).

Avis aux Syndicats ouvriers, Sociétés, Cercles, Associations professionnelles, etc.

Nous rappelons également à tous les intéressés que nous insérons in-extenso toutes leurs communications (convocations, réunions, fêtes, banquets, etc.).

DÉCLARATION

L'ECLAIREUR, au début de la période électorale, a déjà manifesté clairement et nettement ses opinions franchement radicales et socialistes. Aujourd'hui, à la veille des élections municipales, nous déclarons que nous voulons suivre la même ligne de conduite.

Nous soutiendrons donc tous les comités radicaux et socialistes; nos colonnes sont à leur disposition, et partout, dans chaque arrondissement nous élèverons haut et ferme le drapeau de la vraie République radicale et sociale.

Désirant de tous nos vœux que la concentration s'établisse une fois pour toutes sur la question des réformes, nous soutiendrons partout où il sera possible les listes de conciliation — pourvu qu'elles présentent des gages non équivoques d'une marche résolument réformatrice.

Ailleurs, où la concentration n'aurait pas été favorablement accueillie, nous soutiendrons **uniquement et à l'exclusion de toutes les autres**, les listes les plus avancées.

Après dix-huit années de République, il faut enfin aboutir, et le peuple doit se prononcer catégoriquement. Les réformes s'imposent, nous les exigeons; assez d'atermoiements. Le moment est venu de faire triompher les idées sociales.

Le travailleur a trop souffert; il faut maintenant qu'il prenne sa revanche et qu'il revendique ses droits méconnus: c'est le meilleur moyen pour arriver à la vraie République, qui procurera, à l'abri de ses lois, le bien-être nécessaire à tous.

Le prolétariat, délivré des étreintes de la misère, c'est l'acheminement vers le bonheur parfait, vers la véritable fraternité.

Que tous les comités s'inspirent de cette idée et que tous les programmes soient d'accord sur ces points fondamentaux de toute démocratie:

- 1° Réformes économiques et sociales;
 - 2° Socialisation des instruments de travail.
- Là est le salut; là est l'avenir de notre cher pays.

L'ECLAIREUR.

Les Élections Municipales

La période électorale est entrée dans la phase aiguë. Le *Salut Public* publie des listes les plus fantastiques, germant dans le cerveau de M^e Minard, candidat réactionnaire au cinquième. Mais rien n'est encore défini dans les six arrondissements.

L'ECLAIREUR fera connaître la liste exacte des candidats dans son numéro du 3 mai. Les candidats des comités radicaux seront seuls placés en tête de notre journal, et patronnés par l'ECLAIREUR.

On peut déjà prévoir une multiplicité de liste. En effet, outre les comités radicaux et les comités où la concentration s'est opérée, il y aura une liste du Comité central, qui reste quand même.

De plus, il y aura une liste de la Presse, qui paraîtra sous le titre de Comité radical du Rhône, et qui n'est autre que le Comité Guyaz, Mille-pattes et C^e.

Du reste, pour plus de clarté, nous donnons la liste des comités dans quelques arrondissements — sauf les listes de la dernière heure qui ne manqueront pas de se produire.

Premier arrondissement

- 1° Comité radical du premier arrondissement;
- 2° Comité central;
- 3° Comité radical du Rhône ou Comité de la presse opportuniste et ferryste.
- 4° Liste républicaine dite de concentration (émanant soi-disant de quelques mécontents du Central — mais en somme un leurre fait pour tromper les électeurs et pour tendre la perche au Central — principal instigateur: Henri Martin, rédacteur du *Courrier de Lyon*). — Nous ne saurions trop mettre en garde les électeurs du premier arrondissement contre cette manœuvre;
- 5° Liste du cercle des Jacobins (réactionnaire, opportuniste et ferryste);
- 6° Liste monarchique.



Les candidats du Central ont été discutés au Centenaire opportuniste de la rue Lanterne; citons: Serin (tête de liste), Robin, Aufavray, Dubois, Mariéton, etc... et peut-être Bessières (III)

Deuxième arrondissement

- 1° Liste du comité de l'Alliance des républicains socialistes.
- 2° Liste du Comité central.

- 3° Liste du Comité radical du Rhône (*Progrès et Lyon républicain*).
- 4° Liste des réactionnaires.
- 5° Liste des jacobins.

Le Cercle des Jacobins

Nous sommes en mesure de faire connaître le projet de la liste patronnée par le Cercle des jacobins du deuxième arrondissement: Aynard, Maynard, Dué, Permezel, Coquet, Beau, docteur Bard, Enou.

Sans commentaires.



Au troisième arrondissement, la concentration se poursuit; mais rien n'est encore décidé.



Au quatrième arrondissement, le Comité de l'Union des travailleurs socialistes entrera en lutte contre le Central. Quant au cinquième arrondissement, la confusion sera complète.

On nous assure qu'une liste patronnée par un Comité soi-disant indépendant sera présentée; on y trouve: Thévenet, Montvert, Marchegay, Arnould, Despeignes, Mallard, Dru-Leroy, Ballay.

La plupart n'ont pas même été prévenus.

D'autre part, les électeurs pourront prendre leurs inspirations au Comité de concentration du cinquième arrondissement: sur les neuf candidats, quatre seront choisis par l'Alliance et cinq par le Central.

(Voir plus loin le mandat adopté de part et d'autre).

Les réactionnaires porteront Minard, Duquaire, Meynard (des Étroits), Lucien Brun (fils), Ségué, etc... la fine fleur du parti clerical.



Au sixième arrondissement, la conciliation se fera, et là, la liste avancée est assurée du succès.



La liste de la presse sera soutenue par le *Progrès* et le *Lyon Républicain*; les meneurs de ce comité font tout leur possible pour semer la discorde dans tous les comités en faisant croire à un accord.

Nous ne saurions trop conseiller à nos amis de se méfier. Il ne faut pas que le drapeau radical socialiste se salisse au contact de cette presse reptilienne qui toujours a combattu, dans toutes les élections, les candidats avancés, les candidats à réformes.

Méfions-nous donc de la liste de la presse présentée par le Comité radical du Rhône, le même Comité Guyaz, qui posait à certain comité vraiment radical, l'union sous la condition d'exclure les candidatures Robin et Aufavray, qui gênent énormément ces messieurs du *Progrès*.

Comme on le voit, la lutte sera vive; nous verrons le 6 mai quels seront les vainqueurs.

Les électeurs auront à choisir entre la politique franchement radicale et réformatrice et cette politique de piétinement sur place dont se sont fait les champions tous les élus jusqu'à ce jour.

La parole sera aux électeurs, et espérons qu'ils sauront faire leur devoir et qu'ils triompheront pour le bien de la République et pour l'avenir de la France.

Vive la République radicale, sociale, une et indivisible!

J.-H. DEVRIES.

L'Ère des Réformes

Suppression du budget des cultes

La séparation des Églises et de l'État est la première réforme qui s'impose à un peuple libre.

Le maintien du Concordat, c'est le maintien du budget des cultes et la dilapidation d'un grand nombre de millions, qui aideraient puissamment à l'amortissement de notre dette.

L'État, actuellement, fait contribuer,

malgré eux, les libres-penseurs et les sectes dissidentes au paiement des prêtres reconnus.

Les adhérents de certaines confessions de l'Eglise réformée, non seulement paient dans le *quantum* de leurs impôts une part du budget des cultes, mais ils entretiennent encore de leurs deniers leurs ministres, qui ne sont pas reconnus par l'État.

Cet état de choses constitue donc une inégalité choquante qu'il faut faire cesser au plus tôt en laissant à chacun le soin de fournir le nécessaire aux ministres du culte qu'il voudra suivre.

Quoi que ce ne soit pas leurs convictions, certains polémistes, pour nous effrayer, nous disent:

« L'Eglise, séparée de l'État, acquerra une liberté qu'elle n'a pas aujourd'hui; son autorité augmentera. Vous ne pourrez empêcher les donations et les legs qui reconstitueront ses biens. Les prêtres, n'étant plus fonctionnaires, deviendront citoyens libres ».

Tout ce que vous pourrez nous dire ne nous fera pas dévier de notre but: l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt. Principe qui n'est guère respecté en faisant payer indistinctement ceux qui ne se servent pas des prêtres, comme ceux qui en usent.

Nous ne pensons pas que l'Eglise ne soit pas libre; elle l'est bien plus que n'importe quel Français; elle seule jouit en ce moment du droit de réunion illimité et son autorité va même jusqu'à paralyser celle de l'État dans bien des cas.

Quant à reconstituer ses biens, c'est une impossibilité. Chaque prêtre pourra bien recevoir des legs comme un autre citoyen, mais à son décès, ses biens reviendront probablement à sa famille, qui se les partagera.

Accorder la personnalité civile est une prérogative de l'État, qui ne la concède qu'aux établissements reconnus d'utilité publique.

Il sera donc facile d'empêcher la reconstitution des biens du clergé, comme ils existaient en 1789, en n'accordant la personnalité civile ni aux diocèses, ni aux associations religieuses. Cela est très logique: la loi doit être la même pour tous, et il est sans exemple que la personnalité civile ait jamais été accordée à des sociétés sur lesquelles l'État n'avait pas le droit de contrôle et de dissolution.

Pour ce qui est des prêtres citoyens libres, nous n'y voyons aucun inconvénient, au contraire; mais quand on est citoyen, on doit en remplir les devoirs, et les enfants du peuple ne seraient plus seuls à payer l'impôt du sang. C'est alors qu'on pourra véritablement dire que nous avons le service militaire obligatoire pour tous.

La suppression du budget des cultes est un acte de haute justice, attendu par les contribuables; c'est une mesure que depuis longtemps nos gouvernants auraient dû prendre, puisqu'à l'aide de la suppression de ce budget il serait possible de diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur la nation française.



Il y a longtemps que cette importante question est en jeu.

Cet exposé faisait déjà partie du questionnaire élaboré par M. Dubouis, rapporteur de la commission des troisième et sixième arrondissements, nommée en 1879 pour arrêter un programme municipal.

Dans notre dernier numéro, nous avons également publié une partie du rapport du citoyen Dubouis, concernant la question du mode d'élection par scrutin de liste ou par scrutin d'arrondissement.

Aujourd'hui, encore, pour la suppression du budget des cultes, nous en sommes encore à attendre cette réforme. A l'heure où les collèges électoraux sont convoqués pour le renouvellement des conseils municipaux, il était utile de rappeler cette importante question, qui avait déjà été discutée il y dix ans, et qui avait été indiquée très clairement par l'honorable rapporteur avec un esprit tel qu'il ne devait y avoir aucun retard ni aucun motif d'atermoiement dans l'application de cette réforme.

Aux comités d'agir en conséquence.

AU FUTUR CONSEIL MUNICIPAL

Le Mariage des Indigents à Paris

L'avis suivant est affiché à la mairie du premier arrondissement et dans ses bureaux:

« Le public est prévenu que le bureau des mariages se charge gratuitement, conformément aux prescriptions de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1850, de toutes les formalités préalables aux mariages des indigents « demandes de certificats d'indigence, d'actes de l'état civil, publications, etc. »

La mesure est excellente, et nous espérons que cet exemple sera suivi par la municipalité lyonnaise, qui ne laisserait plus à la société de Saint-François-Régis le soin de faciliter gratuitement les formalités administratives nécessaires aux mariages des indigents.

LES MARAIS de la Guillotière

Il y a quelque mois, les habitants des rues de la Lône, Chevreuil, des Asperges prolongée, de Gerland et des Culattes se plaignaient du mauvais état du quartier.

L'administration avait déjà reçu force plaintes et pétitions.

On se décida enfin à réparer le quartier, et lorsqu'on vit venir un matin une équipe d'ouvriers armés de pelles et de pioches, la joie des habitants de ce quartier déshérité fut immense. On allait donc enfin pouvoir sortir de chez soi sans avoir besoin d'échasses pour traverser les petits lacs et les tas de boue qui envahissaient les maisons.

Hélas! cette joie fut de courte durée. Au lieu de paver, on se contenta de remuer le sol, d'y étendre une couche de cailloux non cassés et, par-dessus, une couche de terre.

Pendant plusieurs jours, une énorme meule de fer, traînée par plusieurs chevaux, fut proménée partout et nivela tout bien que mal le sol.

Les mares d'eau disparurent; mais ce qui devait arriver arriva: au bout de quelque temps, les roues des voitures creusèrent des ornières dans ce sol friable, et l'ancien aspect du quartier reparut.

Les froids qui vinrent ensuite séchèrent la boue, et l'accès des maisons fut plus facile à leurs habitants.

Depuis quelques jours, à la suite de la pluie qui n'a presque pas cessé de tomber, le quartier est de nouveau transformé en marais.

Nous signalons ces faits à l'attention de l'administration municipale, qui les ignore certainement, et nous espérons que nous serons entendus.

Nous signalons également l'utilité de l'établissement d'une borne-fontaine à l'angle de la rue des Asperges et de la rue de la Lône.

Aux Brotteaux

Mêmes constatations pour le quartier des Brotteaux, absolument délaissé. La rue Bugeaud et ses rues adjacentes sont toutes impraticables.

Ne voulant pas récriminer plus longtemps contre le conseil municipal actuel, nous prévenons le futur conseil qu'il aura à choisir entre ces deux projets:

- 1° Amélioration de la rive gauche du Rhône;
- 2° Création d'une école d'échasses pour permettre aux habitants de ces quartiers de franchir les marais boueux de la rive gauche.

L'ABATTOIR HUMAIN D'ECULLY

Un Scandale

On assassine des vieillards à Ecully; on dépouille des vieilles femmes; on les tyrannise, on les

laisse grouiller dans la misère... après les avoir volés!

Et cet établissement, placé sous des auspices cléricales, est situé aux portes de Lyon, à Ecully.

Cela dure depuis de longues années, et personne n'ose intervenir.

Nous avons entre les mains les dossiers les plus accablants contre cette maison, qui ose s'appeler: **Maison de santé, Refuge religieux.** Nous avons entre les mains des traités consentis et signés par la directrice elle-même.

A partir de notre prochain numéro, nous ouvrirons notre enquête, et nous dévoilerons les agissements de ces vils mercenaires, qui trafiquent sur la vieillesse et sur la misère humaine en s'appropriant des faibles économies des malheureux et en les livrant ensuite aux plus atroces supplices: à un travail au-dessus de leurs forces, la faim, la saleté et les privations les plus terribles.

Nous appellerons l'attention de tous sur ces faits inouïs, incroyables, et nous verrons si on laissera plus longtemps voler nos vieillards et assassiner nos mères.

Donc au prochain numéro.

Les Scandales dans les Hôpitaux

Manifestation d'étudiants

Nous ne nous occuperons pas des incidents qui ont émotionné, dimanche, une partie de notre ville — incidents considérablement grossis intentionnellement par certains de nos confrères opportunistes et réactionnaires.

Constatons simplement que quelques étudiants ont — à propos d'une question tout à fait en dehors de la politique — manifesté sur une personnalité, qui, jusqu'à présent, n'a nullement intéressé notre ville, qui est restée froide et qui, à juste raison, ne s'est prononcée ni pour, ni contre.

Donc, dimanche, une dame, éminemment savante, M^{me} Marie Huot, docteur en médecine, devait faire une conférence sous les auspices de la Ligue populaire contre la vivisection (siège à Paris: 23, rue de Seine).

Dans le programme, nous remarquons ce paragraphe important, qui devait être traité dans le cours de la conférence:

Expériences criminelles pratiquées sur les malades dans les hôpitaux et les asiles d'aliénés.

C'est une question absolument humanitaire, et, certes, nous voudrions voir souvent des intelligences assez fortes pour protester contre certains procédés mis en pratique dans nos hôpitaux, où l'on tyrannise les malades en les faisant souffrir par des expériences faites sur eux.



C'est sur cette question que M^{me} Huot devait s'étendre, et certainement elle aurait eu l'approbation de tous les assistants.

Nous connaissons un grand nombre de scandales provoqués dans nos hôpitaux, et nous nous proposons même de les indiquer avec témoignages et preuves à l'appui.

Eh bien! chose triste à constater, M^{me} Huot n'a pu parler!

Mais, cédons la parole à plusieurs témoins oculaires qui nous ont adressé la protestation suivante:

Monsieur le Rédacteur,

C'est le cœur soulevé que nous venons du Casino; une femme devait y parler; on ne l'a pas laissé faire. Elle devait combattre les procédés peu humains employés dans les hôpitaux et, comme elle l'a déclaré au début, la réunion était **contradictoire**. Après la conférence, chacun pouvait venir émettre ses thèses.

On n'a tenu aucun compte de cette franche et loyale déclaration. Tournant en dérision son nom, on a crié:

« Hu! oh! »

C'est à douter de cette vieille galante-

rie française dont les Français ont toujours fait preuve.

Nous nous adressons à vous, monsieur le rédacteur, à vous, représentant le seul journal indépendant lyonnais, pour protester contre la conduite des tapageurs qui auraient dû laisser parler d'abord, libre à eux de répondre ensuite.

Agitez, monsieur le Rédacteur, etc.
Un groupe de Membres de la Société protectrice des animaux.

Nous ne voulons rien ajouter à cette lettre, ne voulant pas accuser les étudiants, certains que nous sommes qu'ils ont agi un peu à la légère, car nous les connaissons sous un meilleur jour, et nous sommes convaincus que jamais il n'entrera dans l'esprit d'un étudiant de mettre en suspicion la chevalerie française, pas plus que les principes humanitaires.

Au nom de tous les hommes de cœur, au nom de tous ceux qui souffrent, au nom de tous ceux qui ont dans la poitrine quelque chose qui bat; au nom de l'humanité tout entière, l'Eclairer engage M^{me} Marie Huot à persévérer dans son œuvre, surtout en ce qui concerne les expériences criminelles pratiquées dans les hôpitaux.

CHRONIQUE DE LA GUERRE

Nouveaux Explosifs

Après le pancalstite, la roburite, la nephélite, la mélinite, voici la bellite, déjà connue des techniciens, qui fait parler d'elle.

Cette nouvelle substance explosive, due à un chimiste suédois, vient d'être expérimentée d'une manière toute « satisfaisante » par le ministre de la marine en Suède.

L'explosion de la bellite ne peut être provoquée que par le contact intime d'une capsule fulminante.

Des cartouches de bellite ont subi le choc d'un marteau de fer du poids de 85 kilos, tombant de la hauteur de cinq mètres, sans provoquer la moindre explosion.

On a tiré à balles d'acier sur une caisse de cartouches de bellite; la explosion et les cartouches n'ont pas fait explosion. La force explosive de la bellite est de 30 0/0 plus grande que celle de la dynamite. Des expériences faites avec des torpilles chargées de bellite, et à l'aide de manomètres, ont établi ce fait mathématiquement.

La bellite ne craint pas l'humidité et se conserve sans altération plus longtemps que tous les explosifs connus. Cette nouvelle découverte a, au point de vue humanitaire, une importance capitale. Plus d'explosions dans les fabriques, partant plus de victimes.

Le gouvernement impérial vient d'autoriser l'ingénieur Roukessell à établir à Strelina, aux environs de Saint-Petersbourg, d'une grande usine pour la fabrication d'une nouvelle composition explosive beaucoup plus terrible par ses effets destructeurs que la mélinite, la roburite, etc. Le ministre de la guerre seul recouvrira ses produits. Tout ce que je puis vous dire, c'est que dans la composition de cette nouvelle substance, appelée par son inventeur : *Silotor*, — traduction : « créateur de la force », — il entre de l'acide azotique, du vitriol, de l'extrait de bois, etc. Son aspect ressemble à la pyroxiline. A l'état humide, cette composition est inoffensive, ne brûle pas et ne s'enflamme pas au choc; par contre, à l'état sec, l'explosion se détermine par un contact de 150 degrés de chaleur.

NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

(Suite)

5^e Arrondissement

ARNOUD, négociant en métaux, quai Tilsit, 10. — C'est un indigène du deuxième arrondissement; on ne sait comment les électeurs l'ont choisi. Les influences occultes du Central et la loi à mystères de la rue du Parfait-Silence pourraient seules nous le dire. Rien à son actif.

A manqué 8 séances sur 65.
BALLAY, ciseleur, rue Trémassac, 11. — Petite nullité n'ayant aucun bagage politique; fait de son mandat de conseiller un divertissement. Dans son arrondissement, il n'est connu que pour avoir fait réparer la fontaine de la place Saint-Jean.

Enfin, qu'il ne sera pas réélu.
A manqué 7 séances sur 65.

BIZET, serrurier, rue Mercière, 33. — Avait un mandat royal; mais depuis longtemps il l'a abandonné. Doux et fidèle serviteur de M^{le} le maire. Ne rate pas une réception officielle, où il trône en habit et en cravate blanche. Ce n'est pas tant à la réception qu'il se plaît, mais bien au banquet qui suit.

Il s'approche souvent de la sainte table..., non, je me trompe, du buffet municipal; il a en horreur les maris; mais il préfère le bœuf à la sauterie.

Il est assez exact aux séances; il n'en a manqué que 2 sur 65.

COLLOMB fils, rue Trémassac, 33. — Elu avec son copain Lavigne. Opportuniste-réactionnaire de la plus belle eau — comme on dit au conseil général.

C'est le nouveau du Collomb de Caluire, célèbre par ses frasques de Neuville et sa conduite antirépublicaine. Ça tient de famille.

Depuis peu au conseil, il n'a pas fait beaucoup de choses.

COUMES, professeur de lettres, chemin du Greillon, 21. — Vieux républicain, a certainement rendu des services; mais il a le défaut d'être un peu personnel.

Il aime le statu quo dans toutes choses, et il trouve que l'on a assez fait. Ses vieux amis et lui ont lutté pour avoir la République; ils y ont commencé à s'apercevoir qu'il n'est pas si facile de changer le nom du gouvernement.

Esprons qu'ils travailleront, à l'avenir, à la réalisation des réformes tant désirées. M. Coumes est résolu d'aller en avant. Tant mieux et félicitons-le. Est assez exact. A manqué 7 séances sur 65.

COURTOIS, marchand de vin, 7, rue de Bourgogne. — Ancien conseiller d'arrondissement, il est toujours content; il est radical, opportuniste, ferryste, tout ce que l'on veut et suivant le milieu où il se trouve. Avant tout, il est marchand de vin, le reste vient après.

A manqué 24 séances sur 65.
DESPEIGNES, teneur de livres, 15, quai de Bondy. — Le plus illustre (!!!) des conseillers du 5^e. Personnage vicieux et peu définitif; il vous échappe comme l'anguille.

Jésuite dans l'âme, quoiqu'il se vante de n'avoir jamais eu recours aux curés, et quoi d'étonnant, il est protestant! ce qui ne l'empêche d'être plus tartuffe que le pape.

Sa tête sournoise agitée de lunettes, et son corps ocreux, sont bien connus à Lyon, où il a fait pendant longtemps de la politique militante... à son profit. A été jadis caissier du *Petit Lyonnais*; et de là quelques amis personnels ont jugé à propos de l'envoyer au Conseil pour démentir les affaires de la ville; il n'a réussi qu'à faire placer ses deux filles à la Martinière, et à faire obtenir une bourse à son fils!!! Lui Despeignes qui a une position indépendante et aisée, tandis que tant d'autres citoyens intéressants mais besogneux se voient refuser toutes demandes de bourses pour leurs enfants.

Décidément, ce Despeignes est veinard et, certes, le curé de la paroisse est-il bien son appartement, qu'il n'en serait pas autrement... (O les mauvaises langues!)

Pingre, orgueilleux, omnipotent, il se croit le seul capable au Conseil; mais il est loin de posséder la sympathie de ses collègues.

Et dire qu'il a des chances d'être réélu. Allons, électeurs, secouez-vous un peu, et le 6 mai donnez une belle veste au *magister* Despeignes, qui aura le bonheur de se consoler avec son ami le *baphomètre* trompé de l'air!

LAVIGNE, avocat, place des Célestins, 5. — Même maison que Thévenet le boiteux qui, de lugubre mémoire, proposait de voter un crédit pour sabler les rues de Lyon lors du passage de Mac-Mahon, alors président de la République. (Il avait bien un sabre, celui-là!)

Depuis peu de temps au Conseil, Lavigne n'a pas encore eu le temps de bien se prononcer, — pas plus que nous sur son compte.

N'a pas encore manqué de séance depuis sa récente élection.

THEVENET (Antoine), rue de Bourgogne, 9, conseiller radical socialiste. — Ouvrier intelligent, n'a jamais transigé avec ses principes.

Toujours prêt à voter des deux mains les réformes sociales pouvant améliorer la classe des travailleurs.

Forme avec Bernard Saint-Just, Bedin, Deschamps, Bartolino, Piconot, Vaucher, etc., la vaillante pléiade de ce que l'on pourrait appeler le groupe radical socialiste du Conseil.

N'a qu'un chagrin qu'il l'obéisse : c'est de se voir quelquefois confondre avec Louis Thévenet de la Croix-Rousse. Qu'il se console, nous savons faire la différence entre les deux homonymes.

CONCURRENCE ÉTRANGÈRE

Les Garçons de Café

S'il est une corporation qui a besoin d'être relevée, c'est bien celle-là. Jamais on a vu une association traitée avec autant de dédain que celle des garçons de café.

Comme tout, cet état de chose doit avoir une cause.

C'est cette cause que nous allons établir.

A qui doit-on ce mauvais renom qui englobe cette nombreuse corporation ?

A l'envahissement des étrangers.

Le nombre d'Allemands et d'Italiens qui servent dans nos plus grands établissements est incalculable.

Nos hôtels, nos grands restaurants, nos grands cafés sont envahis par une véritable légion d'étrangers. Et pourtant ce de dangers dans la simple présence de ces individus dans ces établissements!

Dans les hôtels, où descendent les principales notabilités politiques et militaires;

Dans les restaurants, où, au dessert, on cause d'affaires et de commerce;

Dans les cafés, où souvent les discussions s'élèvent entre Français, où l'on parle des plus grands intérêts commerciaux.

Pourtout enfin, où chacun peut avoir l'occasion de causer librement, à tout près de soi des Allemands et des Italiens qui écoutent tout.

Dans les hôtels, ils fouillent dans les papiers laissés à l'abandon par les voyageurs peu méfiant; et, ailleurs, ils écoutent et font des rapports : *ils nous espionnent!*

Et comme ces individus forment — nous devons le dire à la grande honte des patrons de ces établissements — presque la majorité, il s'en suit que l'on est tout disposé à considérer les garçons de café comme des *espions*, qui *régent continuellement autour des clients attablés*.

Voilà la véritable cause du discrédit de cette corporation.

Et cependant, que devrait être le garçon de café?

Un employé de commerce.

On le considère comme un larbin, ni plus, ni moins.

Quelle différence y a-t-il entre l'employé vendant des aunes de toile et le garçon de café?

Il n'y en a pas.

Le premier sert un patron et vend de la toile; le second sert un patron, mais vend des bocks.

Pourquoi ne pas assimiler les deux au même titre.

Je vous le dis : cela tient au trop grand nombre d'étrangers qui pullulent dans cette corporation.

Mais quel est le remède?

Il est entre les mains des chefs d'établissement, qui doivent exclure par tous les moyens possibles ces étrangers de leurs maisons.

S'ils ne le veulent pas, les clients devraient savoir se faire obéir.

Les étudiants — toujours en avant pour protester — emploieraient bien mieux leurs loisirs à faire cet assainissement urgent que de semer la division par des démonstrations plus ou moins rationnelles — surtout à Lyon, où nous sommes si calmes et si peu emballés.

Cet assainissement s'impose tout de suite, ce serait faire œuvre de patriotisme et aussi d'humanité.

Patriotisme, en supprimant cet agent d'un espionnage facile.

Humanité, en renvoyant ces étrangers dans leur pays pour faire place à des Français sans place, sans abri et sans pain.

Dans notre prochain numéro, nous citerons les établissements, hôtels, restaurants, brasseries et cafés de notre ville qui occupent des étrangers, et nous inviterons tous nos lecteurs à s'abstenir de les fréquenter, jusqu'à ce que la raison reste à la France.

Par ce moyen, nous isolerons ces maisons par la mise à l'index, et si cela ne suffit pas, nous sommes certains que nos étudiants feront le reste.

ARGUS.

CHRONIQUE LYONNAISE

Les agissements de Mille Paties et C^{ie}

Cette petite coterie d'agitateurs et d'ambigües qui dirige le faux Marc Guyaz, l'homme de l'opportunisme, qui jadis accompagnait Blanqui pour l'élection de la Croix-Rousse, se remue outre mesure.

On dit que Guyaz a fait, pour la circonstance, afficher ses béquilles; on croit qu'il les a fait ferrer; ses adversaires n'ont qu'à bien se tenir.

Ces petits messieurs sont allés offrir au Comité radical l'appui du *Lyon républicain* et du *Progrès*... mais à une condition, c'est qu'ils ne soutiendraient à aucun prix les candidatures Robin et Aufavray.

On se rappelle en 1884, déjà, le *Progrès* a mené une campagne très agressive contre Robin et Aufavray. La raison c'est que tout simplement le premier avait plaidé contre Delarochette!

Nous ne saurions trop recommander aux électeurs de se méfier de ces coterie qui ne reposent que sur des personnalités et non sur des principes.

Infidèle donc une verte lapon à Marc Guyaz et consorts, tous la méritent.

Le *Salut public* publie une liste de candidats pour le quatrième arrondissement, et que l'*Express* s'est empressé de reproduire.

Il brouille tout; il met Dupont parmi les socialistes et Gonthier parmi les opportunistes.

Cela ne tient pas debout.

Les Revues à Lyon

La circulation des piétons sera interdite sur la place Bellecour pendant les revues qui, à partir du 21 avril courant, seront passées sur cette place aux jours et heures ci-après :

A neuf heures du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre, et à deux heures de l'après-midi du 1^{er} novembre au 31 mars :

Le troisième samedi du premier mois de chaque trimestre;

Le premier samedi du deuxième mois de chaque trimestre;

Le troisième samedi du deuxième mois de chaque trimestre.

Le premier samedi du troisième mois de chaque trimestre.

THÉÂTRE SULLY

Rue de Sully, 74, aux Bouteaux

Dimanche 29 mai, grande représentation populaire, *Ruy-Blas* par Victor Hugo.

Lundi, au bénéfice de M. Thollon jeune, représentation extraordinaire :

Premier acte de *Raoul*.

Les deux merites blancs, vaudeville en trois actes.

Le *Vagabond*, drame en deux actes.

A l'étude : *Les Prussiens en Lorraine*.

Prix d'entrée : 0.40.

LE QUARTIER GROLÉE

RAPPORT

DE LA

Commission des Intérêts et Travaux publics

(Suite)

Les demandeurs construisaient sur ces terrains des maisons de premier ordre, suivant des conditions arrêtées d'un commun accord, et les exploitent comme locataire principal, pendant 60 ans; après cette période, la Ville deviendrait propriétaire des maisons édifiées, sans aucune indemnité, quels que soient les événements qui pourraient surgir pendant cette période.

Cette opération doit profiter définitivement à la Ville, si l'on se reporte aux résultats insperés et magnifiques que donne à une puissante Compagnie une percée voisine et du même genre qui s'est faite à Lyon, en 1855, par la compagnie de la rue Impériale, Société qui a fait une opération plus considérable que celle projetée.

La durée de la Compagnie de la rue de la République est de soixante-trois années, soit de 1854 à 1917.

Le capital-actions a été souscrit, à différentes époques, à raison de 500 fr.; les obligations, en janvier 1883, valaient 1,190 fr.; on peut donc prévoir qu'en 1917, époque où toutes les obligations auront été remboursées, les actions en cours seront supérieures à 2,000 fr.

C'est donc, Messieurs, ce que l'on peut appeler une magnifique affaire qui, prise comme terme de comparaison, doit plaire en faveur de la nouvelle combinaison du quartier Grôle et des Cordeliers, car les propositions offertes par MM. Delamarre et Ferrand sont très favorables aux intérêts de la ville. Nous allons, Messieurs, avoir l'honneur de vous don-

ner les détails des dernières propositions qui sont soumises à vos délibérations.

Expropriation.

La surface totale des constructions à exproprier est de 21,180 mètres.

Pour déterminer la valeur des immeubles expropriés, leur revenu net a été capitalisé sur un taux un peu élevé; ce maximum ne sera certainement pas atteint, car la presque totalité des maisons situées dans l'intérieur de ce quartier menacent de périr de vétusté et réclament des frais énormes d'entretien; il est donc plus probable que ces dernières seront expropriées sur une capitalisation ayant pour base un taux de 6 à 7 % de revenu net.

Quant aux indemnités locatives, elles ont été calculées comme on le fait habituellement, soit au 10 % de la capitalisation des revenus; il est donc certain que, non seulement ces prévisions ne seront pas dépassées, mais que, sans doute, des économies sérieuses seront faites de ce côté.

En résumé, les évaluations des expropriations donnent une moyenne de 680 fr. le mètre.

Location des terrains.

La Ville louera aux demandeurs tous les terrains à construire, à raison de 25 fr. le mètre carré, soit 14,849 mètres = 371,255 fr.; ce prix de 25 fr. a été déterminé par les considérations suivantes :

Les rues nouvelles établies, la valeur des terrains en bordure varierait entre 300 et 800 fr. le mètre carré.

La moyenne serait donc de 550 fr. le mètre carré qui, placés à 4,50 %, représenteraient 24 fr. 75;

D'autre part, étant donné que le rapport moyen des nouveaux immeubles sera, pour tout le quartier transformé, de 70 fr. net, et que le coût des maisons doit s'amortir dans les soixante années, pour permettre leur retour gratuit à la Ville, il y a lieu de calculer les charges et les bénéfices des demandeurs, afin que l'opération puisse être conduite à bonne fin.

L'intérêt et l'amortissement, en soixante ans, du mètre carré de construction, que l'on peut évaluer à 850 fr., coût des constructions achevées, calculées à 5,14 %, seraient de 43 fr. 69 qui, joints aux 25 fr. de location du mètre de terrain, occasionneraient aux demandeurs une charge de 68 fr. 69 par mètre carré; le rapport étant de 70 fr. net par mètre, les demandeurs auront pour eux un écart de 1 fr. 41 par mètre, qui nous semble nécessaire pour compenser les pertes de non-location pendant les premières années.

La Ville louera aux demandeurs 14,849 mètres carrés de terrain, à 25 fr., ce qui produirait une location annuelle de 371,255 fr. Après la quinzième année, la Ville aurait le 25 % en sus des 25 fr. de tout excédent de revenu brut au-dessus de 85 fr. par mètre carré.

Construction des nouveaux Immeubles.

Les auteurs du projet devront construire, sur les terrains de la nouvelle rue et des rues élargies, des maisons de premier ordre, réunissant tout le confort moderne et soumettront leurs plans aux ingénieurs de la Ville qui, au point de vue de la solidité, pourront y apporter les changements qu'ils jugeront convenables.

Ces maisons devant faire retour à la Ville, sans aucune indemnité, MM. Delamarre et Ferrand avaient demandé à effectuer un emprunt hypothécaire à 750 francs le mètre carré, sur les terrains et constructions, ces derniers étant achetés, et pour aider à l'amortissement des immeubles reconstruits.

En l'espèce, il n'y aurait rien à redouter, puisque le prêt hypothécaire de 750 fr. ne s'effectuerait qu'au fur et à mesure de l'achèvement des constructions, c'est-à-dire que la Ville ne consentirait à cet abandon de privilège de 750 fr. par mètre qu'autant que les terrains et constructions neuves représenteraient le maximum ne leur valeur, soit environ 1,600 fr. par mètre carré.

Seulement, cette situation hypothécaire pourrait, pour l'avenir, avoir des inconvénients de diverses natures, à part la satisfaction d'avoir une propriété grevée d'une hypothèque.

Aussi croyons-nous, Messieurs, que, comme nous, vous préférerez la combinaison suivante :

Les demandeurs avanceraient à la Ville une somme équivalente à 750 fr. par mètre carré de construction, aux mêmes conditions que l'argent nécessaire aux expropriations.

Au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, la Ville retournera ces 750 fr. par mètre aux demandeurs, mais à un taux supérieur, étant donné que si ces derniers étaient obligés de s'adresser au Crédit foncier, ils auraient subi le taux que cet établissement de crédit fait aux simples particuliers, soit 5,14 %.

L'avantage de cette combinaison est que la Ville devient, par ce fait, prêteur sur les immeubles; qu'elle peut prendre l'argent qu'elle aura avancé pour faciliter la réédification de ces derniers; qu'elle n'a plus qu'un locataire principal; qu'elle peut réaliser tout ou partie de ses droits sur la propriété quand bon lui semblera, et que par le simple manquement de fonds à un taux d'intérêt différent, elle gagnera environ 32,853 fr. par an, et pour 60 ans, diminue les redevances de la Ville de 1,791,000 fr.

Situation de la Ville à la 60^e année.

A la soixantième année, et si la Ville n'a pas encore réalisé ses droits sur la propriété, on peut évaluer qu'à cette époque la part de la fortune, comme valeur de ces immeubles, représentera, à peu de chose près, le montant des sacrifices que la Ville se sera imposés, et, en conséquence, à ce moment, le terrain même des nouvelles rues aura peu coûté.

Plus-value des revenus de la Ville.

Suivant les calculs qui ont été faits et que vous pouvez faire, et d'après les patentes payées actuellement dans diffé-

rents quartiers, on peut évaluer et prévoir, pour le quartier Grôle transformé, une plus-value de patente d'environ 30 mille fr. par an, comme part de la Ville.

Possibilité d'augmentation du prix de location des terrains bâtis.

La Société Delamarre et Ferrand a consenti à donner une part de 25 % sur location des terrains, après une période de 15 années, selon les résultats de la plus-value ascendante de l'opération financière apportée dans ce quartier par suite de sa transformation.

Viabilité.

Les frais de viabilité seront avancés par les adjudicataires et remboursés aux mêmes conditions que les autres avances.

Ces frais de viabilité sont estimés, par le service de la Voirie, à la somme de 200,000 fr. environ.

Résumé de l'opération.

1^o Expropriation des immeubles, selon probabilités du jury. 15.502.700 »

2^o Avances pour construction des maisons, à raison de 700 fr. le mètre 11.136.750 »

3^o Travaux de voirie pour mise en viabilité... 200.000 »

Avances totales... 26.839.450 »

que la Ville remboursera en 60 annuités, à 4,50 %, avec amortissement 4 fr. 84.543, soit... 1.300.486 »

En déduction.

1^o La Ville retirera, pour location de 14,849 mètres carrés de terrain, à 25 fr. le mètre... 371.225 »

2^o Intérêts et amortissement du prêt de 750 fr. le mètre carré de construction : 14,849 mètres égalent une somme de 11.136.750 fr. à 5,14 %, compris amortissement, produit... 572.653 95

Total des déductions... 943.653 95

Il restera donc annuellement à la charge de la Ville, et pendant 60 ans, à payer la somme de... 356.832 05

Soit pour les soixante années, la somme de 21,409,993 fr.

En supposant que le mètre n'atteigne pas 85 fr. de revenus, ce qui est peu probable, après quinze années le revenu aura atteint 100 fr. le mètre.

Sauf diminution, sur cette somme, résultant de l'augmentation du prix du mètre de terrain loué, après une période de quinze années, et successivement, jusqu'à expiration des soixante années.

Cautionnement.

MM. Delamarre et Ferrand verseront, au moment de la mise à l'enquête, un cautionnement de 500,000 fr. comme garantie de mise à exécution du projet.

Urgence de la transformation du quartier Grôle.

Comme vous venez de l'entendre, vous trouvez en face d'une proposition très ferme pour l'amélioration du quartier Grôle. Cette pensée n'est pas nouvelle, et déjà en 1851 un projet à peu près semblable, comme rue principale à créer, avait été présenté. Pourquoi ce projet n'a-t-il pas vu le jour? Nous n'avons pas à indiquer ici les influences qui l'ont empêché de naître à cette époque antérieure, mais nous constatons que depuis longtemps ce quartier aux rues tortueuses et sombres a attiré les regards non seulement des hommes compétents, mais encore de tous ceux qui ont à cœur la salubrité et la beauté de la cité lyonnaise.

Si jamais un quartier a eu besoin d'une rénovation presque complète, c'est bien le quartier Grôle, situé au cœur de Lyon, touchant la plus belle rue de la ville, qu'il est impossible de suivre sans apercevoir le foyer pestilentiel qui existe en permanence dans cette partie du deuxième arrondissement.

cela.), contre le préfet; mais pas jusque dans le Rhône, cependant.

Mais, pauvre M. Lyonnais, lui, échos du congrès du Havre, il y a seulement deux ans et demi, lui, ancien ouvrier, devrait bien savoir que depuis dix-huit années, nous faisons cette poussée, et qui nous a empêché d'arriver? Lui ou ses amis qui ne trouvaient jamais le moment opportun.

M. Combe prend la parole. En des termes très élogieux il remercie l'assistance d'avoir prêté une si grande attention à l'orateur; puis on distribue des médailles commémoratives.

La cérémonie était terminée. On se sépare gaiement, et c'était vraiment ravissant de voir ces jolis bébés défilant, le sourire sur les lèvres. Les mairies aussi étaient contentes : c'était bien la fête des enfants.

LE BANQUET

Un Opportunisme aux abois — La Conduite de la Mulatière

Mais ce n'est pas tout. M. Lyonnais nous avait menacés, pour le soir, de ses foudres; c'était plein de promesses.

Il ne savait pas, le malheureux, qu'il s'adressait à une population passionnément républicaine, franchement radicale, et ne pardonnant pas à ces pseudo-republicains qui, par leurs efforts, ont tout fait pour faire avorter les réformes.

A sept heures, on prend place au banquet; nous remarquons les citoyens Jacquier, Combes, Julien Rocault, conseiller de préfecture, Gaudier, l'inspecteur d'Académie, le jésuitisme incarné, laissant derrière lui une vague odeur de cafard — il le porte sur sa figure — les citoyens Petelin, Colliard, Pallières, Biagiotti, Joanny Gaudrey, Devrès, des représentants du Progrès, du Lyon républicain, du Petit Lyonnais, de l'Eclair, des conseillers municipaux, etc.

Deux cents personnes étaient réunies là, dans une des vastes salles du groupe scolaire.

M. Lyonnais arrive en dernier lieu, et le banquet commence. L'entraînait parfait et les dames en grand nombre rivalisaient de grâce et d'esprit.

Le dessert arrive. C'est le moment des toasts.

Attention. Le grand troisième rôle de la Tour de Nesle va prendre la parole.

M. Combes porte un toast à la réalisation des réformes; M. Rocault boit à Carnot; M. Gaudier... rit bêtement, pas plus qu'il n'a applaudi après la Mar-seillaise, il n'applaudit ici; il reste coi; il est bien dans son rôle. S'il osait, il porterait un toast à Léon XIII, mais il n'ose; il se contente de ne rien dire. (Quels coups de balai il se perd.)

Ah! cette fois M. Lyonnais se lève. Et le voilà parti avec emphase dans un long discours qu'il prononce toujours avec des intonations dramatiques.

Il parle d'abord de la concentration nécessaire pour faire face au danger de la dictature. Il parle de coalition; il éreinte Laguerre, qui, dit-il, vole ses 25 francs, parce qu'en deux ans et demi, il n'a pas assisté cinq fois à la Chambre. (C'est lui qui le dit.)

L'énicelle à jailli.

On crie : « Vive Laguerre ! vive Boulanger ! »

Des colloques animés s'établissent.

Si c'est là ce que M. Lyonnais appelle de la concentration ! Mais enfin, le calme se rétablit et M. Lyonnais dit : « Je ne suis pas venu à Lyon pour juger un collègue. (On ne le dirait pas.) »

Il paraît qu'il veut faire de la concentration... à la Ferry et à la Brisson.

Il essaye de défendre le gouvernement de l'opportunisme; il le fait avec la facilité de la parole que la nature ne m'a pas marchandée comme à beaucoup de mes collègues (quelle prétention ! attrapé ça Jacquier).

Puis il pleurniche en parlant de la représentation nationale que l'on attaque tant.

Cris : A qui la faute ?

Vous n'avez rien fait !

Oui, mes chers Amis, la Chambre est coupable (enfin, il l'avoue); mais ne l'accusez pas (Ah ba !).

Moi qui vous parle, je vous apporte la parole d'un citoyen loyal, etc., toujours le mot domine.

Cris : La conclusion !

Enfin on se lasse, chacun se lève et vient apostropher ce débris de l'opportunisme.

— Vous avez tout entravé.

— Vous n'avez pas besoin d'amener ici la discorde.

— Vous n'aviez pas le droit d'accuser Laguerre absent.

— C'est à la tribune que vous deviez le faire, puisque vous dites vous-même sans modestie que la nature ne vous a pas marchandé la facilité de la parole.

— Nous n'avons pas peur ici de la dictature; celle de Ferry !

Etc., etc.

Lyonnais est accablé !

Jacquier se morfond en silence.

Enfin, notre ami, Joanny Gaudrey, notre confrère du Petit Lyonnais, parvient à rétablir le silence et il boit au ministère Floquet.

Voilà, M. Lyonnais, ce que vous auriez dû faire.

Mais un bruit se répand : on dit qu'un groupe de boulangistes a seul provoqué le bruit.

(Le Lyon républicain l'a, du reste, dit dans son compte rendu tout à fait partial.)

Le citoyen Rey, qui a crié : Vive Laguerre ! prend la parole et explique son vivat :

— Je ne suis pas boulangiste; mais je crie : Vive Laguerre ! parce que ce député représente l'homme d'action, celui qui, avec quatre de ses collègues, a réussi à réunir 800,000 voix sur le nom de Boulanger, qui signifie : lassitude,

guerre au parlementarisme, qui nous a toujours leurré, place aux réformes. Eh bien ! vous êtes 584 à la Chambre, si vous aviez tous la même énergie que Laguerre, nous ne serions pas où nous en sommes; c'est pourquoi je crie : Vive Laguerre, vive l'homme d'action !

On se sépare, c'est minuit.

M. Lyonnais ne doit pas avoir l'envie de revenir à Lyon. Jadis, on connaissait la conduite de Grenoble; lui pourra connaître la conduite de la Mulatière !

Le brave homme, se basant sur la collection d'huîtres que le Rhône a envoyé, par erreur, à la Chambre, croyait arriver ici comme dans un pays conquis.

Comme ses illusions se sont vite effluées !

C'est égal, Jacquier lui la devait !

✽

Cette fête démocratique a donc été tronquée par la coupable intervention d'un député inconnu, dont le système de concentration est d'éreinter l'Extremisme.

Nous le regrettons surtout pour le sympathique maire, notre ami Combes, qui a fait tous ses efforts pour donner à cette fête tout l'éclat désirable.

Enchânement, la vaillante commune de la Mulatière ne méritait pas cela.

PETITE CORRESPONDANCE

D. — Oui, les faits sont exacts pour le prix de 4 fr. le cent demandé par le Progrès. Au prochain numéro le coup de balai.

Comité radical du 1^{er} Arrondissement

ELECTIONS MUNICIPALES

MANDAT GÉNÉRAL

1^o Le mandat donné au candidat est impératif.

2^o Le conseiller municipal ne devra jamais, lorsqu'il s'agira d'affaires importantes engageant sérieusement les finances de la ville, prendre part à la discussion sans avoir pris l'avis de ses électeurs.

3^o Après chaque session, le candidat rendra compte de son mandat en réunion publique.

Mandat municipal

1^o Budget

Exiger de l'administration le dépôt du budget communal six mois avant son exercice, afin que les électeurs puissent se concerter sur le rejet ou l'adoption de certains articles ou en proposer de nouveaux à leurs mandataires.

2^o Personnel administratif

Réorganiser le personnel administratif; diminuer les gros traitements et exclure de l'administration les ennemis de la République.

3^o Police

Revendiquer énergiquement la direction de la police générale, afin d'assurer plus économiquement et plus sûrement la sécurité de nos concitoyens.

4^o Institutions de Bienfaisance

Laisser nos institutions de bienfaisance; leur donner des administrateurs républicains; organisation du service médical et pharmaceutique à domicile.

5^o Instruction

Organiser sur de larges bases l'instruction professionnelle. Rendre l'enseignement supérieur de plus en plus accessible aux enfants du peuple. Ouvrir des écoles maternelles de meilleure heure. Créer des cantines dans les écoles primaires. Confier le service des écoles primaires de la ville de Lyon à un inspecteur d'Académie spécial.

6^o Cultes

Par la suppression de toute subvention aux cultes, assurer la liberté de conscience.

7^o Octroi

Réclamer énergiquement la suppression de l'octroi et son remplacement par des taxes directes. Le Conseil devra agir auprès du Parlement et du gouvernement pour que cette réforme soit effectuée dès l'exercice 1889.

8^o Monopoles

Résoudre au plus tôt toutes les questions se rattachant aux monopoles en étudiant les moyens de supprimer ceux qui existent, tels que eaux, gaz, etc., laissant à la commune le soin de gérer elle-même toutes les entreprises d'utilité publique.

9^o Service des Pompiers

Le corps des pompiers devra être organisé militairement.

10^o Travaux publics

Faciliter l'adjudication des travaux communaux aux syndicats, aux groupes ouvriers et introduire dans le cahier des charges une clause exigeant que les entrepreneurs soient français et n'emploient que des ouvriers français payés au tarif des chambres syndicales.

11^o Groupes scolaires

Construire rapidement, dans le premier arrondissement, les groupes qui y sont nécessaires.

12^o Quartiers ouvriers

Transformation, amélioration ou assainissement des quartiers ouvriers du premier arrondissement.

13^o Bourse du Travail

Construire une Bourse du travail et mettre à la disposition des assemblées électorales et des syndicats ouvriers les salles disponibles appartenant à la commune. Assurer le maintien de la marque municipale.

14^o Etablissements hospitaliers

Créer des asiles pour les orphelins, les enfants abandonnés, les vieillards et les invalides du travail.

15^o Travaux en cours d'exécution

Hâter rapidement les travaux dont les crédits, accumulés à la Trésorerie ne rapportant que 2 %, s'élèvent à plusieurs millions.

Mandat politique

A chaque session réclamer :

1^o La suppression du budget des cultes et la rétribution des fonctions électives.

2^o L'abrogation de toutes les lois d'exception frappant les travailleurs.

3^o Lors des élections sénatoriales, ne voter que pour des candidats acceptant la suppression du Sénat.

4^o Réclamer le remplacement de la Constitution monarchique de 1875 par une Constitution républicaine qui, en donnant au peuple français la liberté communale, permettra d'accomplir facilement et pacifiquement toutes les réformes sociales.

CONCENTRATION

DES COMITÉS

Central des Républicains radicaux

ET DE

L'Alliance des Républicains socialistes indépendants

du cinquième arrondissement de Lyon

MANDAT MUNICIPAL

Le Comité central des républicains radicaux et le Comité de l'Alliance des républicains socialistes indépendants du cinquième arrondissement, constitué en comité électoral,

Considérant qu'il importe de maintenir une constante conformité de vues entre les mandataires et les mandants;

Considérant, d'autre part, que les élus doivent s'inspirer en toute occasion des intérêts généraux de la commune et écarter impitoyablement toutes les rivalités personnelles;

Présentant à leurs candidats, pour être acceptés et signés par eux, avec engagement d'honneur de travailler à sa réalisation, le mandat municipal suivant :

Mandat général

Défendre les principes républicains et les droits qui s'y rattachent, surtout en ce qui concerne l'indépendance communale administrative.

Gérer avec sagesse et économie les affaires de la commune.

Combattre énergiquement tout projet aventureux pouvant compromettre l'avenir des finances.

Exercer un contrôle actif sur les actes de l'administration.

Appliquer constamment le principe de l'adjudication publique aux marchés et entreprises, ainsi que celui du concours pour les créations artistiques.

Etudier et mettre en pratique les moyens pouvant faciliter l'admission des associations et syndicats ouvriers aux adjudications données par la ville.

Désigner deux délégués des chambres syndicales des corporations intéressées pour le compte de la Ville.

Réclamer énergiquement auprès du pouvoir législatif, le droit d'imposer aux adjudicataires des travaux de la commune le paiement des salaires aux prix établis par les Chambres syndicales.

N'accorder aucun monopole et rechercher les moyens de supprimer ceux qui existent.

Travaux publics. — Voirie

Continuer exclusivement les travaux indiqués dans le présent mandat.

Poursuivre la construction des groupes scolaires, d'une façon plus économique.

Améliorer et assainir les vieux quartiers de la ville.

Créer à bref délai une Bourse du travail et des salles de réunion pour les syndicats ouvriers et les assemblées d'électeurs.

Etudier et adopter sans retard un plan définitif d'alignement et de nivellement pour tous les quartiers de la ville, afin d'éviter des expropriations prochaines et coûteuses.

Assurer un fonctionnement plus rapide aux Commissions d'hygiène et des logements insalubres.

Prendre les mesures nécessaires pour la prompt disparition des fossés d'enceinte.

Simplifier les formalités de demandes de voirie.

Compléter le réseau de tramways.

Eaux

Assurer immédiatement à la Ville une distribution d'eau saine, abondante, à bon marché, à haute pression, dans tous les quartiers de la Ville et applicable à l'industrie.

Etablir l'exploitation du régime des Eaux par la Ville elle-même.

Gaz. — Electricité

Favoriser l'extension de la lumière électrique chez les particuliers.

Demander la diminution du prix du gaz tout en maintenant les privilèges de la ville.

Rechercher et mettre en pratique les moyens tendant à la suppression du monopole de la Compagnie du gaz.

Instruction publique

Assurer une ferme application de la loi sur l'instruction obligatoire.

Construire des Ecoles professionnelles et un Lycée de jeunes filles.

Faciliter aux enfants du peuple l'admission, après concours, à l'instruction secondaire et supérieure.

Favoriser et encourager le développement physique des citoyens par l'enseignement du tir et de la gymnastique.

Créer des gymnases dans les principaux quartiers de la Ville.

N'accorder de subvention qu'aux Sociétés exclusivement composées de citoyens français.

Modifier l'organisation des bataillons scolaires et n'y pratiquer que des exercices en rapport avec l'âge des élèves.

Organiser des cours ou conférences d'éducation civique et de droit usuel et administratif.

Assistance publique

Améliorer l'assistance publique.

Soustraire toutes les institutions de

bienfaisance, ainsi que les établissements hospitaliers à la tutelle cléricale; en revendiquant, dans la mesure de la compétence du Conseil, la direction par les corps élus.

Créer une école d'infirmiers et infirmières laïques.

Fonder à bref délai un orphelinat laïque et une maison de retraite pour les vieillards.

Instituer une caisse de retraites pour les vieillards et les invalides du travail. Rechercher et mettre en pratique les voies et moyens pour la dotation de cette caisse.

Développer le bien-être public pour diminuer les charges de l'assistance publique.

Denrées alimentaires

Exercer la surveillance la plus rigoureuse sur les denrées alimentaires.

Assurer au laboratoire municipal un fonctionnement plus étendu et plus énergique.

Commerce. — Industrie

Favoriser par tous les moyens possibles le développement de l'industrie et du commerce lyonnais.

Vœux à ce que les autorisations pour le commerce ambulancier restent strictement personnelles.

Outrot

Remplacement de l'octroi par un système d'impôt plus équitable :

Provoquer des réunions, congrès ou pétitions pour obtenir du Parlement la suppression de cet impôt.

En attendant cette transformation, étudier les moyens financiers propres à arriver au dégrèvement des taxes pesant le plus lourdement sur la consommation.

Police

Demander énergiquement pour la commune le droit à la direction de la police.

Personnel

Epurar le personnel des bureaux de l'administration, et le réduire au strict minimum, en régler le recrutement, l'avancement et l'admission à la retraite.

Pompiers

Réorganiser le corps des pompiers avec la participation des compagnies d'assurances dans son entretien, ou études des voies et moyens pour établir l'assurance directe par la commune.

Cultes

Refuser toute subvention aux cultes; maintenir l'application de l'article 45 de la loi du 27 germinal an X, qui interdit les manifestations extérieures des cultes.

Emettre un vœu demandant au Parlement le vote de toutes les lois nécessaires pour séparer les Eglises de l'Etat et supprimer le budget des cultes.

Mandat politique

En cas d'élection sénatoriale, ne voter que pour un délégué éprouvé acceptant lui-même de se concerter avant le vote avec ses électeurs du premier degré réunis en comité électoral, et partisan de la révision de la Constitution, dans un sens largement démocratique et parisan également de la suppression du Sénat, ou tout au moins d'une modification profonde de ses attributions et de son mode d'élection.

Réclamer un vœu pour la rétribution des fonctions électives.

Le Comité donne le mandat impératif à ses candidats sur les questions suivantes :

1^o Création d'un asile et d'une caisse de retraites pour les vieillards et les invalides du travail;

2^o Création d'un orphelinat municipal;

3^o Création d'une école professionnelle;

4^o Solution de la question des eaux;

5^o Création d'une bourse du travail;

6^o Plan définitif d'alignement pour tous les quartiers de la ville.

Le délai de deux ans est fixé pour la solution de ces diverses questions.

Concentration républicaine. 5^e arrondissement. — Grande réunion publique vendredi 27 avril 1888, à huit heures du soir, salle du Casino de Vaise.

COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

Alliance républicaine socialiste du 6^e arrondissement. — Réunion de tous les adhérents, jeudi 26 du courant, à huit heures et demie du soir, au local habituel. — Très urgent.

AMBIÈREU. — Élections municipales.

Un comité républicain radical s'est constitué pour assurer le succès de la liste républicaine. A cet effet, le comité invite les électeurs à assister en grand nombre à la réunion publique qui aura lieu le 22 du courant, à la mairie, à deux heures de l'après-midi.

Ordre du jour. — Les conseillers sortants rendront compte de leur mandat; présentation des futurs candidats et discussions diverses.

Procès-verbal de la réunion publique

tenu au Casino de Vaise le samedi 21 avril par le Comité de l'Union électorale des travailleurs socialistes du cinquième arrondissement.

Président, Durgnat père; assesseurs, Fossier et Déprez; secrétaire, Auguste Rochet.

Le citoyen Prégaldin donne lecture du procès-verbal de la réunion publique de Saint-Georges, qui est adopté sans opposition.

Sur la ligne de conduite du Comité, le citoyen Drevet déclare que l'Union électorale des travailleurs socialistes est le seul comité qui a refusé d'entrer en pourparlers pour faire la concentration avec les opportunistes, le Comité central, et conclut que l'Union des travailleurs préfère mieux rester seule que de faire des alliances suspectes avec nos ennemis naturels : la bourgeoisie.

Après quelques paroles du citoyen Durgnat père, on passe à la nomination de la Commission électorale de onze membres. Sont nommés de cette commission : les citoyens Déprez, Durgnat père, Durgnat Daniel, Grossien, Guichard, Fally, L'Hôpital, Meyer, Pomanet, Lacombe, Ch. Prégaldin.

On passe ensuite au dernier article de l'ordre du jour : Proposition de candidats.

Sont envoyés comme candidats les noms suivants : Thévenot, Montvert, Prégaldin, Drevet, Charpentier, Despret, Durgnat, Picot, Chandanson, Pichon, Juillard, Berseaux, Perronin, Bonard, Lebrun, Choux, Morgues, Gache, Bourret, Bouvaret.

Le citoyen Drevet demande à ce que l'on nomme une Commission pour faire un mandat.

Il est entendu que la Commission électorale l'élaborera.

Le secrétaire, Augustin Rochet.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Lire dans le Drapeau du dimanche 22 avril le Compte rendu officiel des incidents survenus dans la Ligue des Patriotes, et dont les conséquences passionnèrent en ce moment l'opinion.

Tailleurs d'habits. — Samedi 2 juin prochain, grand bal annuel de bienfaisance donné par M. les tailleurs d'habits de la ville de Lyon, aux Folies-Bergère, avenue de Noailles.

Ouverture du bal à dix heures.

Orchestre sous la direction de M. Bagarre, lauréat du Conservatoire de Paris.

